



Avant-propos	3
Le SERAC en bref	5
Présentation	6
Organisation	9
Quelques chiffres	10
Institutions et patrimoine	13
Institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles	14
Des lieux de connaissance et de transmission en temps de pandémie	16
Grande exposition « Exotic ? »	25
PLATEFORME 10, quartier des arts	29
Patrimoine mobilier et patrimoine immatériel	31
Quelques chiffres	32
Encouragement à la culture	35
Aides aux institutions et organismes culturels	36
Aides aux projets culturels	37
Lauréates et lauréats 2020	39
Accès à la culture	40
Soutien aux écoles de musique reconnues	41
Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État	41
Quelques chiffres	42
COVID-19	44
Annexes	49
Bases légales	50
Direction du SERAC	50
Fonds cantonaux de financement et commissions d'attribution	51
Liste des acronymes, impressum	52

Avant-propos

* Selon l'Office fédéral de la statistique (2020), le secteur culturel représente une entreprise sur dix en Suisse et 4,5% des emplois

Pour un secteur dont la finalité est l'échange et le partage avec le public, la fermeture des lieux culturels comme mesure préventive de l'épidémie de COVID-19 a représenté un choc sans précédent. Elle a conduit à des situations difficiles voire dramatiques pour les artistes et les structures organisatrices. Pour rappel, la culture a été la première impactée avec l'interdiction des grandes manifestations annoncée le 28 février 2020 puis la fermeture des théâtres et musées le 17 mars 2020. Les milieux concernés ont toutefois fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, la création et l'innovation faisant partie de leur ADN. Après les espoirs de l'été qui a vu les activités culturelles reprendre et le public répondre présent, la prolongation de la crise a surpris tout le monde. Il est devenu clair que ce n'était pas encore de relance dont il fallait parler, mais de survie.

L'impact de cette crise s'est fait ressentir sur les administrations en charge de la culture. Dans ce contexte, le rôle du Service des affaires culturelles (SERAC) a été d'accompagner au mieux l'ensemble du milieu frappé de plein fouet. Dès la première période de confinement, le travail en a été démultiplié : demandes de renseignements sur les règles à appliquer, appels à l'aide... le téléphone n'a cessé de sonner, les courriels de défiler.

Rapidement identifié pour son rôle capital dans la société, le secteur a été légitimement l'un des premiers à bénéficier d'aides de la Confédération, dont la mise en œuvre a été confiée aux Cantons, avec la condition d'y participer financièrement de manière paritaire. Les Services de la culture à travers toute la Suisse se sont ainsi démenés pour mettre en place dans l'urgence le nouveau dispositif d'indemnisation. Les tâches s'en sont trouvées grandement modifiées, puisqu'il ne s'agissait en l'occurrence pas d'octroyer des subventions à des projets futurs, mais d'indemniser des pertes subies suite aux décisions des autorités, donc de se transformer en établissement d'assurance. Le personnel au front a une fois de plus décuplé ses activités en un temps record, faisant preuve d'une agilité sans commune mesure. En tant que Cheffe de service, je salue ici l'engagement extraordinaire dont ont fait preuve les collaboratrices et collaborateurs concernés. Le terme de «Service» de la culture a été plus adéquat que jamais!

D'autant plus que le travail courant n'en a pas été réduit pour autant. Les prestations habituelles ont été assurées, que ce soit le soutien régulier aux institutions conventionnées ou les aides ponctuelles aux projets. En effet, le versement des subventions accordées a constitué l'un des garants de la perpétuation du tissu culturel. De plus, les institutions du SERAC, bibliothèque et musées cantonaux, ont assuré

leur mission de service public, adaptant leur programmation culturelle et leurs procédures d'accès au fur et à mesure des nouvelles règles sanitaires en vigueur. Malgré les bouleversements, PLATEFORME 10 est aussi monté en puissance comme prévu, avec notamment la constitution de la fondation chargée de la gestion des trois musées appelés à se déployer sur le site.

L'année 2020 a été marquée par un dialogue accru à tous les niveaux : entre la Confédération et les Cantons via l'Office fédéral de la culture (OFC) et la délégation de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC); entre les Cantons, notamment entre les responsables de la culture des cantons romands, pour coordonner au mieux la mise en œuvre des mesures et dispositifs de soutien; entre les Cantons et les Communes; entre les Services et les acteurs professionnels du domaine; entre les acteurs sur le terrain qui se sont fédérés pour faire entendre leur voix et leurs besoins spécifiques... On retiendra, au-delà de l'impression de cacophonie liée à la situation d'urgence extrême, beaucoup d'échanges, de partage, de mouvements de solidarité.

S'il s'agit d'entrevoir des conséquences positives à la crise, sans sous-estimer les souffrances vécues et l'impact à long terme sur le paysage culturel, j'aimerais relever les trois points suivants. Tout d'abord, le rôle de relais des associations faïtières s'est renforcé, celles-ci devenant de vraies partenaires de politique culturelle. Ensuite, l'ensemble de la chaîne nécessaire à la production culturelle, de la création à la diffusion publique, a gagné en visibilité dans chacun des domaines concernés : littérature, arts plastiques et visuels, musique, arts de la scène, etc. Et enfin, s'est développée une prise de conscience du rôle capital de la culture dans l'économie, puisque celle-ci n'est pas seulement le fait d'organismes à but non lucratif, mais également de nombreuses entreprises du secteur tertiaire et de nombreux emplois sont concernés*.

Certes, les véritables leçons de cette année 2020 sont encore à tirer. Un certain recul sera nécessaire pour lancer des réflexions de fond. Retenons néanmoins cet engagement de toutes les actrices et de tous les acteurs de la politique culturelle en Suisse pour préserver un terreau apte à répondre à ce besoin essentiel de la société soudain révélé par son manque : la culture.

Nicole Minder
Cheffe du SERAC

Atelier des petits au MCBA



Le SERAC

en bref



Présentation

Qui nous sommes

- Créé en 1990, le SERAC est rattaché au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Il fonde son activité sur les lois cantonales ainsi que sur les objectifs stratégiques du Conseil d’État en matière de culture.
- Sa large palette d’actions en fait l’un des plus importants protagonistes de la politique culturelle en Suisse: au niveau national, Vaud pointe en effet au troisième rang en termes d’importance des subventions publiques accordées (cantons, communes, loteries)¹.
- L’ensemble du SERAC représente 204,45 postes équivalents temps plein (ETP), dont 10,25 pour la direction, ainsi que bon nombre de postes auxiliaires. En tout, cela porte à quelque 450 les personnes engagées, à durée déterminée ou non, par le Service.

Notre mission

- Nous élaborons, développons et mettons en œuvre, pour le Conseil d’État, la politique culturelle du Canton de Vaud.
- Nous supervisons la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL) ainsi que les musées cantonaux rattachés au Service et encourageons la culture dans tout le canton en répondant aux besoins des actrices et acteurs culturels professionnels ainsi que de la population.
- Nous facilitons les échanges entre les différentes institutions publiques et privées en charge du soutien à la culture et favorisons les partenariats.
- Nous participons à faire connaître, au niveau régional et national, la politique culturelle du Canton.

Nos valeurs

- Nous veillons au respect de la liberté de création et favorisons la diversité des types d’expressions culturelles.
- Nous défendons une culture « par » et « pour » toute la population sur l’ensemble du territoire cantonal.
- Nous offrons un service public efficient et de qualité.

Nos bases légales

- LVCA: loi sur la vie culturelle et la création artistique (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015)
- LPMI: loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015)
- LEM: loi sur les écoles de musique (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012)

Notre champ d’action

Institutions au service de la population

- Nous assurons le fonctionnement de huit institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles: la BCUL ainsi que les musées cantonaux, qu’ils soient rattachés à l’Administration cantonale ou constitués en fondation de droit public, comme le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).
- Nous gérons les services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l’Espace Arlaud, lieu accueillant diverses expositions et événements.
- Nous œuvrons à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine mobilier en mains privées (dit « non cantonal »), ainsi qu’à celles du patrimoine immatériel (« traditions vivantes »), en délivrant conseils ainsi que soutiens et en assurant les deux inventaires cantonaux relatifs.
- Nous organisons les Journées Européennes des Métiers d’Art (JEMA) Vaud en collaboration avec l’Association Suisse des Métiers d’Art (ASMA).

Encouragement à la culture

- Nous assurons le soutien et l’encouragement cantonal à la vie culturelle, ainsi que l’aide à la création artistique professionnelle et à la diffusion, grâce à l’octroi de subventions régulières à des institutions, d’aides sélectives à des projets culturels, de bourses, de résidences et d’ateliers d’artistes à l’étranger ainsi que par des appels à projets ponctuels. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l’expertise de commissions d’attribution spécialisées ou de jurys *ad hoc*.
- Nous encourageons l’éveil et la sensibilisation à la culture ainsi que la médiation culturelle, notamment par l’intermédiaire de subventions et de conseils lors de la conception de projets, tant d’organismes culturels que d’artistes, destinés à des publics variés.
- Nous soutenons les écoles de musique vaudoises reconnues par le biais de la Fondation pour l’enseignement de la musique (FEM).
- Nous nous occupons, avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), des concours d’intervention artistique sur les bâtiments de l’État.

Politique culturelle

- Nous suivons, pour le Conseil d’État, les projets culturels d’envergure du Canton ainsi que les objets parlementaires ayant trait au secteur culturel.
- Nous procurons à l’Exécutif un accompagnement stratégique et administratif sur les dossiers transversaux.
- Nous produisons de l’information sur l’action culturelle de l’État tant pour nos collègues et l’ensemble de l’Administration que pour le public.
- Nous assurons la coopération entre les différents niveaux d’intervention ainsi que leur coordination afin de favoriser le dialogue et de développer le rayonnement de la culture vaudoise par des échanges soutenus avec l’ensemble des actrices et acteurs culturels locaux et régionaux, mais aussi avec les instances et associations régionales ou fédérales.

¹ Office fédéral de la culture, *Statistique de poche de la culture en Suisse*, 2020, p.12

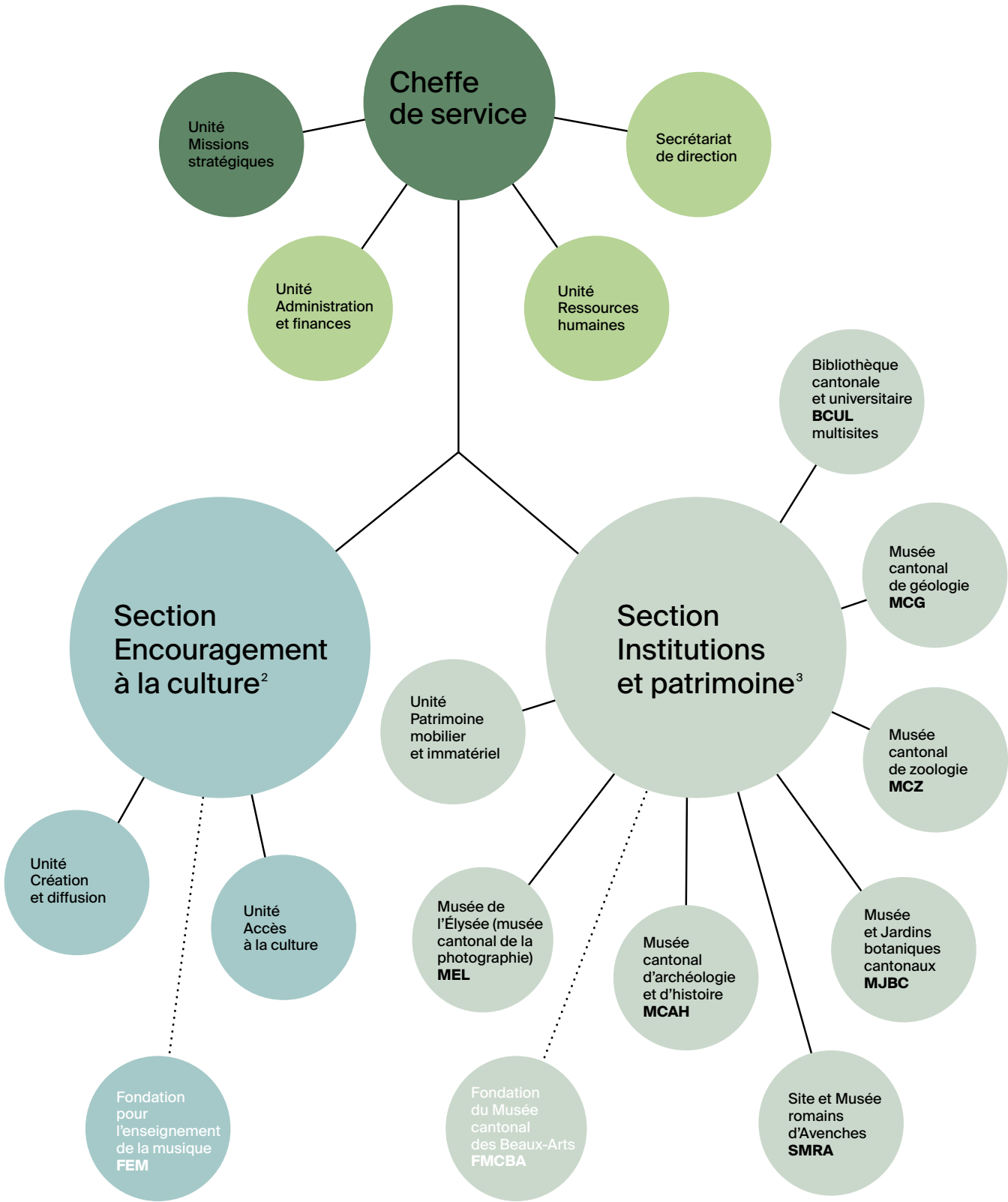
Présentation

Collaborations régionales et fédérales

- Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), organe spécialisé de la Conférence des directeurs cantonaux de l’Instruction publique (CDIP) qui conseille cette dernière sur les questions de politique culturelle: nous prenons part au dialogue national sur la politique culturelle suisse – Dialogue culturel national réunissant le Département fédéral de l’intérieur (DFI), la CDIP, l’Union des villes suisses (UVS) et l’Association des Communes Suisses (ACS)
- CDAC romande, conférence spécifique de la CDAC réunissant les six cantons romands et la Berne francophone: nous nous engageons fortement sur le plan de la coopération romande par l’intermédiaire de dispositifs de soutien communs destinés aux actrices et acteurs culturels professionnels de Suisse romande comme la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles), Label + romand arts de la scène, Cinéforom (Fondation romande pour le cinéma), la FCMA (Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles) et Livre + soutien au livre romand
- Villes vaudoises: nous rencontrons régulièrement les responsables culturels des Communes dans un but de réflexion stratégique ainsi que d’échange d’expériences et de bonnes pratiques

- Plateforme culturelle Canton-Communes: nous encadrons les rencontres entre la Conseillère d’État en charge de la culture et les responsables politiques de différentes villes choisis pour assurer une représentabilité équitable de tous les districts du canton, afin de faire de la Plateforme un instrument collaboratif et prospectif de coordination culturelle cantonale
- Faïtières artistiques: nous partageons régulièrement des réflexions avec l’ensemble des organisations représentant les branches du secteur
- Conseil du Léman: nous participons au dialogue entre partenaires suisses et français, en apportant notre expertise dans le cadre des réflexions et des dispositifs de soutien en relation avec le secteur culturel

Organisation



Organigramme du SERAC en 2020

Notre organigramme distingue les prestations du Service de ses fonctions stratégiques et transversales. Il met également en évidence l’ensemble des prestations affectées au secteur culturel – comme le soutien à la création et à la diffusion artistiques ou l’accès à la culture –, et celles destinées à la population – telles les prestations des institutions patrimoniales cantonales. Chaque institution rattachée dispose de son propre organigramme détaillé.

² Bases légales: loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015) et loi sur les écoles de musique (LEM, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012)
³ Base légale: loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015)

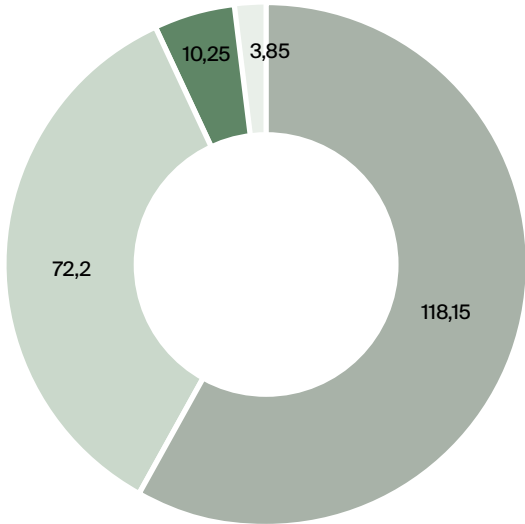
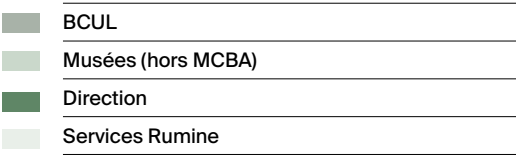
Quelques chiffres

Ressources humaines

204,45 ETP
450 collaboratrices et collaborateurs

En 2020, le SERAC a comptabilisé 204,45 postes équivalent temps plein (ETP), hors Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)⁴ et Fondation pour l’enseignement de la musique (FEM)⁵. Ces postes représentaient 305 personnes en fixe. À ces postes fixes sont venus s’ajouter 145 auxiliaires⁶. En 2020, le SERAC était composé de 67 % de femmes et de 33 % d’hommes.

Postes équivalent temps plein (ETP)



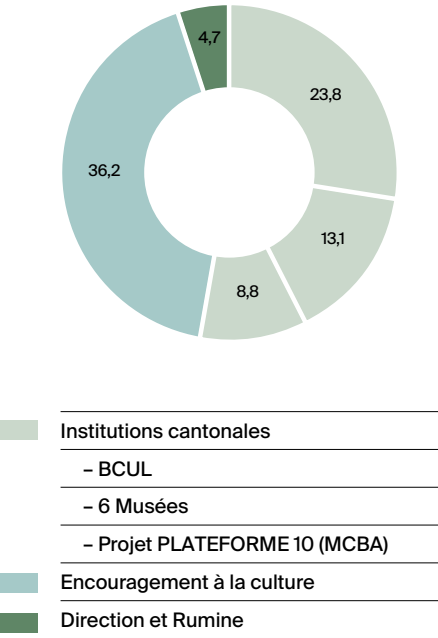
⁴ Voir p. 15
⁵ Voir p. 41
⁶ Nombre total de personnes au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire sur l'année, variable en raison de la nature du contrat (par exemple campagne de fouilles archéologiques, surveillance des salles, etc.)

Budget

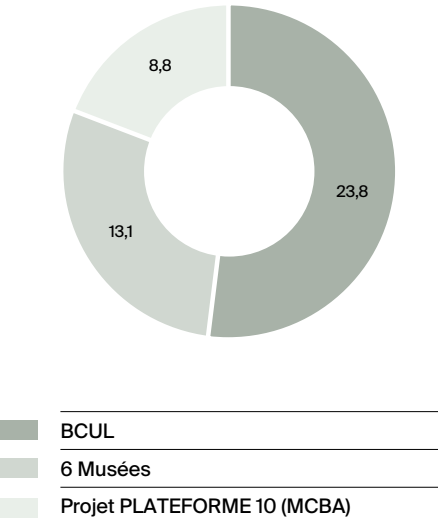
86,6 millions
de francs

En 2020, un budget total de l'ordre de 86,6 millions de francs a été engagé.

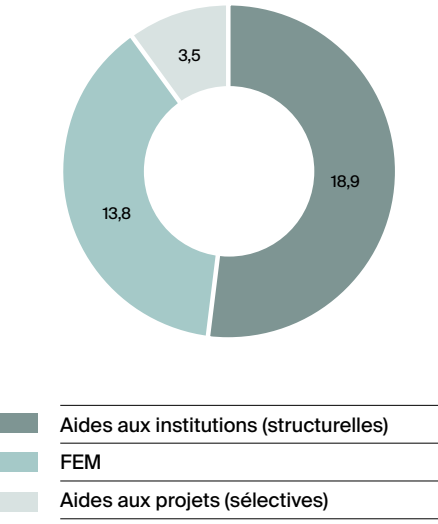
Budget par secteur en millions



Institutions patrimoniales



Encouragement à la culture



Institutions

et patrimoine



Institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles

Le patrimoine mobilier propriété de l'État de Vaud est géré selon les dispositions de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015).

Certaines institutions en charge des collections patrimoniales cantonales vaudoises sont rattachées au SERAC, en l'occurrence six musées cantonaux ainsi que la BCUL.

D'autres bénéficient d'un rattachement administratif différent. Ainsi le Château de Morges et ses Musées (CMM) dépendent du Département des institutions et de la sécurité (DIS), et les Archives cantonales vaudoises (ACV) font partie de la Chancellerie d'État. La Fondation Toms Pauli (collections de tapisseries anciennes et modernes) et le Cabinet cantonal des estampes (installé à Vevey, au sein du Musée Jenisch) sont deux institutions faisant chacune l'objet d'une délégation de la part de l'État.

Services transversaux du Palais de Rumine et Espace Arlaud

La gestion opérationnelle des services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l'Espace Arlaud (lieu d'accueil) est assurée par les directions des trois musées cantonaux installés au sein du Palais et de la BCUL.

En 2020, l'Espace Arlaud a accueilli l'«eSpace Arlaud» du 10 au 22 janvier dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse Lausanne, «Pietro Sarto. Chemins de crête» du 13 février au 13 mars, «Chantal Moret. Projet Xénos» du 12 juin au 12 juillet et «Des Seins à Dessein - 4^{ème} édition» du 3 septembre au 8 novembre. Le festival Les Urbaines, prévu du 4 au 13 décembre, a dû être annulé. Les périodes de fermeture ou de semi-fermeture des musées et des bibliothèques ainsi que les mesures de restriction en vigueur ont généré une activité accrue des services transversaux de Rumine. Les demandes de réservation relatives à la salle du Sénat et à l'Aula ont par exemple augmenté de 300% par rapport à 2019. Près d'une centaine de séances de l'Administration cantonale se sont ainsi déroulées au Palais.

Dépôt et Abri de Biens Culturels (DABC)

Le DABC, installé depuis 1997 dans les bâtiments d'exploitation et la salle des machines de l'ancienne centrale nucléaire expérimentale de Lucens, abrite une partie des collections cantonales. La surface totale du bâtiment est de 5'495 m² et 2'174 m² sont utilisés pour les collections. Dans le cadre du plan de sauvetage⁷ réalisé entre 2019 et 2021, les collections ont été mesurées en m³ et mètres linéaires. Pour le MCAH 1'279 m³, MCZ 258 m³, MJBC 26 m³, ACV 23 m³, MCBA 81 m³, CMM 11 m³, FTP 3 m³, BCUL 17'052 ml et MEL 178 ml.

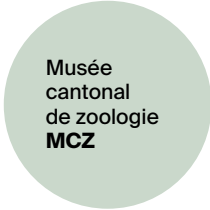
⁷ Initié à la suite d'une interpellation parlementaire et souhaité de longue date par les utilisatrices et utilisateurs, le plan combine un plan des risques (2019-2020) ainsi qu'un plan d'évacuation (2020-2021) et a été réalisé par Thierry Jacot, consultant en conservation préventive, en étroite collaboration avec un groupe de travail nommé par le Groupe technique des utilisateurs (GTU)

Sept institutions patrimoniales sont directement rattachées au SERAC :

— 1 bibliothèque cantonale et universitaire



— 3 musées de sciences



— 2 musées d'archéologie et d'histoire



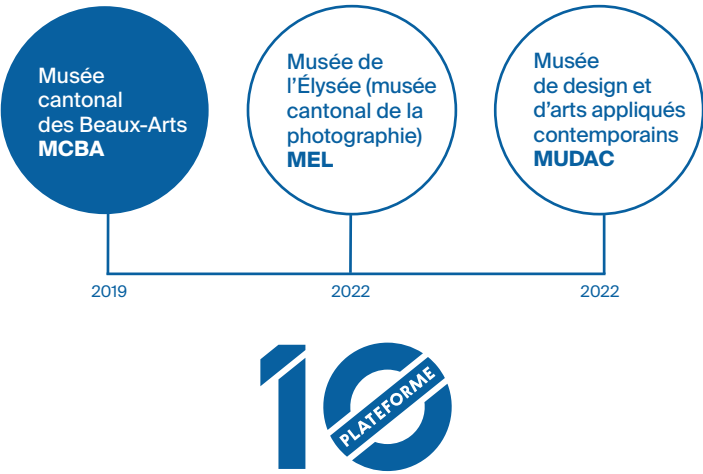
— 1 musée d'arts visuels



Dès le 1^{er} janvier 2021, le Musée de l'Élysée sera rattaché à la Fondation de droit public PLATEFORME 10

7 + 1

Une huitième institution, le MCBA, est organisée en Fondation de droit public depuis 2018. Le MCBA a emménagé sur le site de PLATEFORME 10 courant 2019. Il sera rejoint par le Musée de l'Élysée et par le mudac (Musée de design et d'arts appliqués contemporains, actuellement rattaché à la Ville de Lausanne) lorsque le deuxième bâtiment muséal du site sera achevé et mis en fonction, fin 2021. Tout au long de l'année 2020, le SERAC a encadré le processus de création de la Fondation de droit public PLATEFORME 10 afin que celle-ci, qui sera autonome mais placée sous la haute surveillance du SERAC, prenne corps au 1^{er} janvier 2021. Le quartier des arts dans son entier sera inauguré en 2022.



Chantier du nouveau bâtiment appelé à héberger le Musée de l'Élysée et le mudac

Des lieux de connaissance et de transmission en temps de pandémie



Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL)

Desservant des campus cosmopolites, la BCUL a pris dès le début de l'année la mesure de la pandémie et préparé différents scénarios. Le scénario maximal – fermeture des sites – a été appliqué le 13 mars. Ce jour-là, les guichets sont restés ouverts jusqu'à 22 heures, permettant à un grand nombre d'utilisatrices et utilisateurs venus avec sacs et valises d'emporter des trésors de lecture. La BCUL a ainsi abordé le premier confinement avec plus de 40'000 livres prêtés.

En parallèle, mettre les équipes en télétravail n'a pas posé de problème, la BCUL ayant virtualisé ses postes en 2019. Le 16 mars, plus de 100 collaboratrices et collaborateurs se sont connectés sur leur poste virtuel. Les collections électroniques ont ainsi pu être mises en exergue, des e-ressources supplémentaires acquises et l'offre de e-prêt eLectures étoffée. Les activités réalisables à distance ont également été accélérées, par exemple le catalogage du patrimoine dans Patrinum. Les formations professionnelles sur Renouvaud ont été virtualisées et les accès aux plateformes de formation en ligne comme Assimil et Vodeclit élargis. Jamais ces offres n'avaient connu un tel bond dans leur utilisation depuis leur lancement!

La réouverture s'est avérée complexe, débutant par un service de prêt interne pour les personnes actives dans la recherche en avril, suivi par l'ouverture des guichets en mai et des libre-accès en juin. Le corps étudiant a alors littéralement pris d'assaut les sites BCUL et est resté présent en masse jusqu'à fin 2020. À l'Unithèque, les files d'attente se sont souvent allongées dès 7h du matin. Ce site fut pour cette population une oasis de normalité, contrastant de manière frappante avec le vide créé au centre-ville par le second confinement.

Malgré les aléas de cette année éreintante, c'est en fin de compte le plaisir évident de nos publics à accéder à nos services et espaces qui nous a toutes et tous portés, nous motivant à nous surpasser et à donner le meilleur de nous-mêmes.

Les tâches courantes et le développement de l'Institution n'ont pas été préteritis par ces circonstances particulières: 2020 a marqué le coup d'envoi du chantier de l'extension de l'Unithèque qui offrira à terme des espaces d'étude et de stockage quasiment doublés. La BCUL a par ailleurs poursuivi sa politique de numérisation en ajoutant près de 110'000 nouveaux documents sur Scriptorium – dont la presse de Montreux et du Pays-d'Enhaut de 1867 à 2018 – et, via son Iconopôle, inventorié le Fonds Erik Nitsche et accueilli le Fonds Laurent Pizzotti documentant l'activité d'un atelier de graphisme lausannois des années 1960 à aujourd'hui. Elle a également intégré 14 nouvelles bibliothèques au réseau Renouvaud, qui en compte ainsi 123 fin 2020.

Jeannette Frey, directrice



Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)

Éloignés des centres urbains, le Musée romain d'Avenches et les monuments de la ville antique sont principalement visités à la belle saison. Malgré les circonstances, le site archéologique est toujours resté accessible. C'est sans doute ce cadre en plein air qui, combiné au développement d'un tourisme plus local, a favorisé une très nette augmentation du nombre de visites en juillet et en août par rapport aux années précédentes.

Les périodes de fermeture et de télétravail ont été l'occasion de se consacrer à des tâches pour lesquelles le temps a toujours manqué dans le domaine des inventaires et des rapports scientifiques, tout en continuant sans grands changements les activités de recherche et de publication, avec en particulier le projet ORIGINES consacré aux vestiges de l'agglomération celtique qui a précédé la ville romaine.

Dès le mois de juin, un retour à une situation plus normale a permis de reprendre dans une bonne ambiance nombre des tâches habituelles qui n'ont plus cessé depuis: conservation-restauration du mobilier archéologique ou travail de terrain avec les chantiers de restauration des monuments et les fouilles.

Le mois de septembre a vu l'inauguration de l'exposition temporaire « Les experts à Aventicum », initialement prévue pour début mai. Cette exposition est entièrement consacrée aux restes humains trouvés dans les nécropoles de la ville antique et à la manière dont vivaient les habitantes et habitants de celle-ci.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine (JEP), également en septembre, les artistes Marc Aymon et Jérémie Kisling ont été en résidence aux SMRA. Autour d'un projet d'intégration à l'exposition permanente du Musée d'une chanson inspirée par une découverte archéologique, ils ont livré au public une dizaine de performances musicales dans divers lieux et monuments du site durant deux jours.

Denis Genequand, directeur

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)

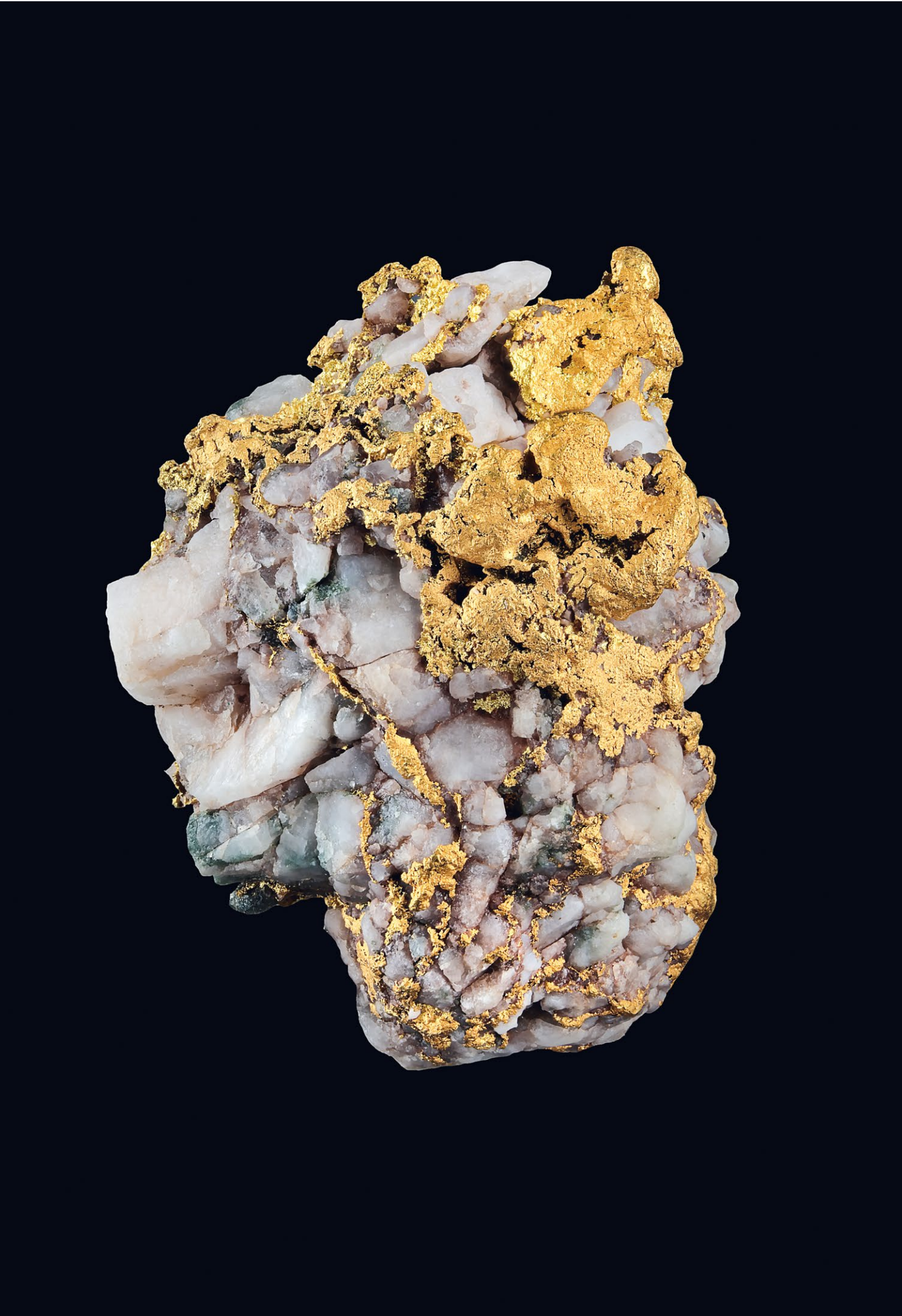
Ne garder en tête de 2020 qu'une série de fermetures et d'annulations serait réducteur au vu de la quantité de tâches et de projets menés à bien. Certes, la fréquentation du public a diminué de moitié par rapport à 2019, mais d'autres indicateurs permettent de considérer cette année comme exceptionnelle. Nous avons présenté quatre expositions, dont une commune aux musées du Palais de Rumine (« Exotic? »), ainsi qu'une riche offre numérique afin de maintenir le lien avec notre public: une visite virtuelle de l'exposition « Aux sources du Moyen Âge », la numérisation d'objets en 3D, des activités à faire à la maison, la découverte des coulisses du MCAH et une valorisation de films sur notre chaîne dédiée.

Certaines tâches ont souffert du confinement, comme la conservation-restauration des collections, irréalisable en télétravail, mais beaucoup d'autres ont pu continuer pendant les fermetures: inventaires, rédaction de textes scientifiques ou encore préparation de futures expositions. La motivation de toute l'équipe est ainsi restée très grande! Heureusement, car les objets issus de l'archéologie préventive continuent d'arriver en nombre au MCAH, avec près de 6'000 nouveaux numéros d'inventaire en 2020 (18 m³ de caisses). Dans le secteur des monnaies et médailles, une importante quantité de notices a été mise à jour (15'846). Nous avons aussi été sollicités avec la direction du SERAC pour évaluer le projet de loi sur l'archéologie et les monuments historiques. La participation à ces discussions a permis de chiffrer l'impact de l'archéologie préventive sur le laboratoire. Constatant le décalage entre les moyens du laboratoire et la quantité d'objets à traiter, le Conseil d'État a mis à disposition du MCAH 400'000 francs sur 4 ans pour engager du personnel auxiliaire: une excellente nouvelle!

Lionel Pernet, directeur



Des lieux de connaissance et de transmission en temps de pandémie



Musée cantonal de géologie (MCG)

L'arrêt brutal de notre vie que l'on qualifie aujourd'hui « d'avant » a bien évidemment eu des conséquences directes sur tous les aspects de la vie du MCG. Que fait-on en télétravail dans un musée d'objets ? Telle était la question centrale. Les besoins pour les collections étaient identifiés depuis longtemps et c'est tout naturellement que l'équipe s'est lancée dans la saisie de fiches d'inventaires. Ce fut par contre une toute autre affaire pour ce qui est de l'offre au public. Il est dans l'ADN des musées de faire venir le public à eux et nettement moins de leur proposer une offre complète à distance.

Les géologues étant heureusement des êtres multitâches, nous avons réorienté nos forces vives vers deux projets pour le grand public. Tout d'abord en offrant quelques recettes alliant notions géologiques, nourriture et chimie amusante à faire à la maison, à la cuisine de préférence. Nous avons également redoublé d'efforts sur les réseaux sociaux et proposé une offre ciblée sur Instagram avec des clichés exceptionnels de cristaux, fossiles et artefacts agrémentés de légendes explicatives dépassant le strict domaine géologique.

Avec le recul, nous nous sommes rendu compte avec plaisir que ces deux offres avaient rencontré un franc succès et même suscité une nouvelle attente.

Gille Borel, directeur



Cette photographie d'or natif de Russie, récente acquisition du MCG (2019), est l'un des clichés partagés sur les réseaux sociaux par le musée pendant la fermeture.

En rivière, l'or natif ne se trouve pas toujours sous forme de paillettes ou de pépites de métal isolé, il arrive parfois aussi qu'il se présente encore inclus dans la gangue où il s'est déposé. Lorsque cela se produit, on peut en conclure de manière certaine que le filon est très proche du lieu où a été découvert le spécimen. Dans ce cas, il s'agit des sauvages montagnes de l'Oural en Russie.

Des lieux de connaissance et de transmission

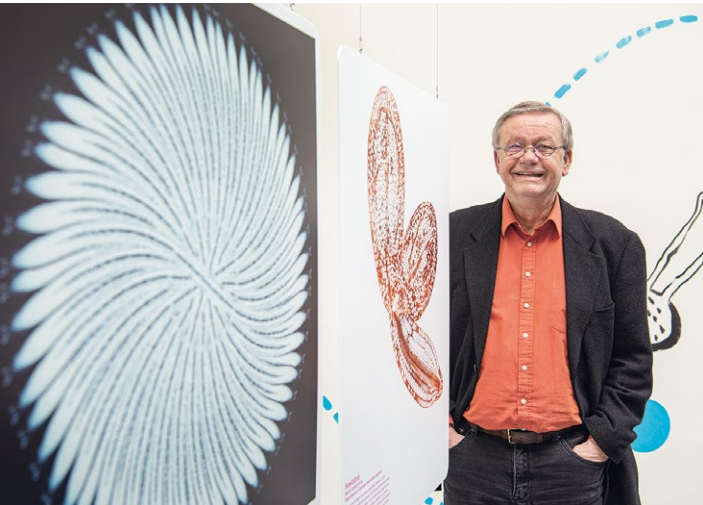
en temps de pandémie

Musée cantonal de zoologie (MCZ)

L'équipe du Musée a considérablement développé la communication numérique pendant les différents confinements avec des publications quasi quotidiennes sur Facebook et Instagram et la création d'une nouvelle page sur notre site internet intitulée « Le Musée virtuel » proposant au public une visite virtuelle de l'exposition permanente ainsi que des vidéos thématiques sur les activités de recherche ou la cryptozoologie.

L'organisation du télétravail a été compliquée pour les membres du personnel impliqués dans la gestion des collections scientifiques. Difficile de concilier travail à domicile et inventarisation de certaines collections au vu de la fragilité des spécimens mais aussi par le fait que le laboratoire est incontournable pour certaines opérations. Autant de raisons pour que ce travail soit suspendu. L'équipe chargée de la conservation a alors pensé à un type d'inventarisation tout à fait compatible avec du travail à domicile, celle des spécimens conservés entre lames et lamelles microscopiques. Ces derniers étant facilement transportables. L'effort a donc été mis sur le catalogage de milliers de lames, ce qui nous a permis d'accélérer la documentation de ce matériel parfois rare et précieux.

Pour les chercheuses et chercheurs, ces périodes de télétravail ont été l'occasion de terminer des travaux trop longtemps différés par manque de temps ; ainsi, la production scientifique du Musée en 2020 a été la plus importante de ces deux cents dernières années.



Garder le contact n'a pas été aisé, d'autant que certaines collaboratrices et collaborateurs n'avaient pas d'ordinateurs personnels. Nous avons donc privilégié une application de messagerie gratuite où toutes les informations importantes étaient partagées ; les directives bien sûr, certaines changeant plusieurs fois dans le courant de la journée, mais aussi des informations pratiques : présences sur le site, que pouvait faire une personne pour éviter à une autre de se déplacer, que devait-elle contrôler sur place pour assurer la bonne conservation des collections, etc. Toute l'équipe s'est adaptée et a bien tenu le coup. Le travail a continué quasi normalement, seul le manque de contact avec le public s'est révélé un véritable creve-cœur pour toutes et tous.

Michel Sartori, directeur



Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC)

Jardins, musée et serres ouverts ou fermés, l'ensemble des possibilités s'est présenté au gré des décisions du Conseil fédéral et de l'évolution de la pandémie. Notre activité sur les réseaux sociaux a permis de garder le contact avec notre public ; de même, la mise à disposition gratuite de la série documentaire « Portraits de botanique » sur notre site internet a offert une évasion appréciée. Les collections vivantes ont pu être maintenues grâce au travail efficace du chef jardinier ainsi que des jardinières et jardiniers botanistes qui ont pu venir au compte-goutte soigner les plantes lorsque tout était fermé.

La programmation annulée de 2020 a été reportée en grande partie sur 2021. Notre exposition « Trésor végétal » a également été prolongée jusqu'au 31 octobre 2021. Une fois de retour sur le site, nos activités se sont recentrées sur nos collections. Dans les Herbiers, les prêts ont été réinsérés dans leurs sections respectives alors qu'à la Bibliothèque, les archives historiques ont été recensées et conditionnées. Un grand travail d'inventaire des plantes du Jardin botanique a été entrepris. Nous nous sommes aussi concentrés sur le développement de la signalétique générale et la présentation des collections permanentes. Le nouveau Jardin médicinal, qui ouvrira en automne 2021, a mobilisé également notre attention.

Que tirer de positif de cette période ? Pendant la fermeture complète, au printemps 2020, l'observation de la faune qui se réappropriait le Jardin botanique de Lausanne ; la flore compagne aussi d'ailleurs, ce qui n'était pas vraiment souhaité... Les corneilles nous barraient l'allée du Jardin médicinal. Un renard qui faisait la sieste en haut des rocailles et que j'ai surpris en début d'après-midi restera un souvenir inoubliable. Et quel bonheur de retrouver visiteuses et visiteurs dans les allées du Jardin botanique quand celui-ci a pu rouvrir !

François Felber, directeur

Des lieux de connaissance et de transmission

en temps de pandémie

Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

Si beaucoup de personnes atteintes du COVID ont perdu le goût, ce n'était décidément pas le cas des visiteuses et visiteurs du MCBA : à chaque réouverture, ils sont rapidement revenus en grand nombre. L'appétit de la culture ne s'est jamais perdu, je dirais même qu'il s'est développé dans ce contexte de disette. Constat similaire auprès de nos équipes : après des périodes de télétravail imposé, quel plaisir de réintégrer ses bureaux et de fréquenter ses collègues ! Le coronavirus a favorisé chez nous l'esprit de solidarité. Des systèmes de communication interne informels se sont spontanément mis en place.

Pour garder le lien avec nos publics en période de fermeture, la médiation a créé avec succès de nouveaux modules numériques : « Découvrir la collection » et « Le MCBA toque à votre écran » : activités créatrices à faire à la maison. Le secteur conservation a pu profiter de l'accalmie au niveau des expositions pour augmenter la cadence de la mise en ligne d'œuvres, fruit de la recherche scientifique. Carte reçue d'Edimbourg : « Avec ma famille, on a hâte de retrouver des expos et, en attendant, on compte sur Instagram et les comptes de musées comme le vôtre pour continuer à nous faire découvrir des œuvres – merci, donc ! Et un jour, on retournera aux musées, dans la vraie vie aussi. » L'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs a pu se rendre compte qu'en tant que musée subventionné par le Canton, nous travaillons avant tout au service des publics, et quand la présence physique de ces derniers n'est plus garantie, nos missions – à tous les niveaux – s'en trouvent fragilisées. Un musée vide est en effet une absurdité et même si la réalité virtuelle n'est qu'un piètre substitut d'une œuvre d'art physique, nous avons réalisé qu'il est important de se doter d'une vraie stratégie numérique, mais sans précipitation, en trouvant notre propre voie.

Bernard Fibicher, directeur



« L'an 2020 a marqué la fin d'une extraordinaire transition de 3 ans pour le MCBA et la mission de sa Fondation : préparer la nouvelle organisation et le déménagement, investir le nouveau bâtiment et mettre sur pied les premières expositions, tester à l'épreuve du feu la direction et ses équipes dans la gestion d'une crise majeure en pleine pandémie mondiale. Le tout, en assurant le passage du flambeau à la Fondation PLATEFORME 10. La fréquentation très réjouissante des expositions de grande qualité et les résultats financiers témoignent à quel point le MCBA est à la hauteur des attentes et laissent augurer un avenir plus que réjouissant ! »

Olivier Steimer, président de la Fondation du MCBA

Musée de l'Élysée (MEL)

Notre institution a relevé des défis d'envergure et orchestré de beaux évènements en 2020. Elle a également rencontré certains obstacles. Cette année particulière a représenté une formidable opportunité de test grandeur nature de nos compétences, de notre créativité et de notre solidarité.

Nous avons débuté l'année *extra muros* à « artgenève » où les visiteuses et visiteurs ont pu découvrir les œuvres de nos collections grâce à une balançoire issue du laboratoire expérimental de notre LabÉlysée. « René Burri. L'explosion du regard » venait d'ouvrir ses portes. Dans les combles et les réserves, le personnel en charge du travail du chantier des collections poursuivait la tâche titanesque du récolement et du conditionnement des œuvres pendant que d'autres équipes contribuaient inlassablement à la construction du bâtiment MEL/mudac qui allait les héberger. Parallèlement à ces travaux d'envergure, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs travaillait de concert sur le grand projet du *rebranding* et de la nouvelle identité du Musée de l'Élysée, qui sera dévoilée lors de la remise des clés de notre futur bâtiment.

Pendant la fermeture sanitaire, forts du soutien de nos hiérarchies, nous avons poursuivi les missions du musée, notamment celle de soutien auprès des artistes contemporains en tenant les délais de l'annonce du palmarès du Prix Élysée 2020-2022 et en maintenant l'ouverture de l'exposition « *reGeneration 4* » dédiée à la photographie émergente internationale, ultime projet prévu à l'emplacement actuel du Musée de l'Élysée avant son déménagement à PLATEFORME 10.

À ces activités intenses s'ajoutait celle, emblématique, de la mise sur pied d'une manifestation de clôture festive destinée à tous nos publics, partenaires, sponsors, amies et amis, pour prendre congé de la bâtisse qui nous a hébergés pendant 35 ans. Ce pari fou compte tenu des conditions du moment a été réussi ! L'événement « Le dernier éteint la lumière ! » a rassemblé pendant deux jours celles et ceux qui accompagnent notre institution avec passion et fidélité.

A toutes et tous, nous disons merci. Et nous leur donnons rendez-vous à PLATEFORME 10 en novembre 2021.

Tatyana Franck, directrice



Grande exposition « Exotic ? »

Au printemps 2018, les musées du Palais de Rumine dévoilaient une première grande exposition commune intitulée « COSMOS ». L'événement, conséquent et interdisciplinaire, visait à commémorer la fondation du premier Musée cantonal en 1818. Il ambitionnait également de révéler l'avenir du site de Rumine en préfigurant le projet de futur « Palais des savoirs » consacré à l'histoire et aux sciences en cours d'élaboration.

Avec l'ouverture d'« Exotic ? » en 2020, un nouveau jalon de ce futur pôle muséal a été posé. Fruit d'une collaboration entre l'équipe de la professeure Noémie Etienne (Université de Berne, Fonds national de la recherche scientifique) et les trois Musées du Palais de Rumine, « Exotic ? » a proposé une perspective historique permettant de comprendre l'émergence de ce regard sur l'Autre et des gestes de classification qui l'accompagnent. En effet, rien n'est « exotique » en soi : l'exotisme est le produit de représentations, de médiations et de traductions qui assignent une place aux choses et aux gens dans un contexte historique et politique donné. L'exposition nuancait une lecture idéalisée du XVIII^e siècle : l'époque fut en effet féconde au niveau des innovations scientifiques et artistiques, mais ces aspects positifs ne doivent en rien occulter la première globalisation économique ni la colonisation. Les enjeux économiques, de pouvoir, de genre et de race formaient ainsi l'épicentre de cette exposition dont l'un des objectifs était de réfléchir au passé d'une Suisse dynamique et globale. « Exotic ? » a regroupé 150 pièces provenant de plus de 30 prestigieuses collections ou institutions culturelles, dont le Kunstmuseum de Berne ou le Musée national suisse, et dont la plupart ne sont que rarement montrées. Prévue du 24 septembre 2020 au 28 février 2021, l'exposition n'aura finalement pu ouvrir ses portes que 51 jours, avec de surcroît un nombre important de restrictions.

Le Palais des savoirs

La concrétisation de PLATEFORME 10 (avec l'installation du MCBA sur son site) et la politique ambitieuse menée par le Conseil d'État en matière de renouvellement des infrastructures ont accéléré les réflexions autour du réaménagement du Palais de Rumine. Le redéploiement des musées et du site de la BCUL sis au Palais en un espace à vocation autant encyclopédique que transdisciplinaire (histoire et sciences) et ouvert sur la cité est devenu une évidence. La mise en commun des compétences, savoir-faire, collections, ressources scientifiques et historiques nécessaires à la conception et à la mise sur pied des grandes expositions « COSMOS » (2018) et « Exotic ? » (2020) ont préfiguré autant le fonctionnement futur que le potentiel de ce projet.

Le « Palais des savoirs » en quelques chiffres⁸ :
6 millions d'objets physiques ou numériques conservés
667'194 visites physiques
942 visites scolaires
135'162 visites en ligne (sites internet)⁹
378'274 prêts (physiques et eLectures)¹⁰
19 expositions *in situ*
349 événements
142 publications et articles

⁸ Données pour les années 2019 et 2020, pour davantage de précisions concernant ces dernières voir p. 32

⁹ Chiffre englobant les données des sites internet des seuls musées (et non du site Riponne de la BCUL)

¹⁰ Chiffre ne concernant que le site Riponne de la BCUL

Grande exposition « Exotic ? »

Une exposition aux propositions variées ...

Programme de projections

- courts-métrages sur la thématique de l'exotisme de quatre étudiants de la section cinéma de l'ECAL
- compilation réalisée à partir de 64 films internationaux réalisés entre 1912 et 2019 illustrant l'exotisme dans la publicité
- programme vidéo mêlant art contemporain et reportages des années 1950-1960 en collaboration avec l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel

Carte blanche

Un choix sélectif d'œuvres d'artistes contemporains (Marie van Berchem, Fabien Clerc, Susan Hefuna, Senam Okudzeto, Uriel Orlow, Denis Pourawa) permettait de porter un regard différent et original sur les objets exposés ainsi que sur la thématique générale.

Un large programme de médiation culturelle

Autour de l'exposition, déclinée en version virtuelle à 360°, était prévu un programme de médiation très fourni et destiné à tous les publics :

- des visites guidées classiques, des visites thématiques hors les murs en collaboration avec les Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC), des visites en duo interculturel - avec une personne d'origine afghane et une personne formée en médiation - des visites *lunch*, des lectures *lunch* et des visites gustatives
- des ateliers de lecture de l'avenir dans le marc de café, de création d'un baume anti-inflammatoire et d'immersion dans les us et coutumes du XVIII^e siècle à table
- des spectacles, comme les « Contes du monde en musique », la représentation théâtrale « We are Exotic ! » de l'atelier-théâtre du gymnase de Morges et le concert « Eupepsia/ Dyspesia. An Archive of Appropriations » avec l'ensemble ICTUS (Bruxelles)

Une grande partie de ces propositions a dû être annulée, mais les quelques animations qui ont pu avoir lieu ont rencontré un beau succès.

... et aux collaborations nombreuses

Des rencontres basculées en ligne

- une table ronde sur l'implication des Suisses dans la traite négrière aux XVIII^e et XIX^e siècles et sur les formes d'esclavage moderne avec des membres de l'Association ASTREE (Association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation) ainsi que des historiennes et historiens
- un colloque sur la question de la provenance des collections ethnographiques et de sciences naturelles mis sur pied en collaboration avec l'Université de Berne, le Musée d'ethnographie de Genève et le Musée d'ethnographie de Neuchâtel
- une conférence organisée avec le Musée cantonal des Beaux-Arts Lausanne (MCBA), l'Université de Lausanne, l'Université de Berne, l'Ecole de design et haute école d'art du Valais (EDHEA) et l'Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA)

Vue de la salle « Diorama » de l'exposition



PLATEFORME 10, quartier des arts



L'idée de la création d'un quartier des arts remonte à fin 2008. Ce projet aura demandé plus de 10 ans d'engagement et de travail pour se concrétiser. Actuellement en plein développement sur le site des anciennes halles CFF aux locomotives de Lausanne, PLATEFORME 10 réunira à terme en un seul lieu le MCBA – lequel accueille en ses murs les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton –, le Musée de l'Élysée et le mudac (objet d'un transfert de la Ville de Lausanne au Canton de Vaud dès le 1^{er} janvier 2021). Le quartier dans son entier, avec son deuxième bâtiment muséal, sera inauguré en 2022.

En 2020

Des étapes essentielles du développement du quartier des arts vaudois PLATEFORME 10 ont été franchies en 2020, notamment concernant sa gouvernance. L'entrée en vigueur, le 1^{er} mai, de la loi sur la Fondation de droit public éponyme, adoptée par le Grand Conseil en novembre 2019, a permis la mise en place de la nouvelle gouvernance du site. Le 3 juin, le Conseil d'État a nommé les membres du Conseil de Fondation, organe suprême chargé d'assurer la bonne gestion de la Fondation PLATEFORME 10 et présidé par Olivier Audemars. La mise au concours d'un poste pour la direction générale s'effectuait le même jour et c'est Patrick Gyger, directeur du Lieu Unique à Nantes et vaudois d'origine, qui a été désigné le 15 septembre pour occuper cette fonction clé.

Alors que la première année complète du MCBA sur le site avait très bien débuté (à peine trois mois après son inauguration, le musée enregistrait une fréquentation exceptionnelle de 74'000 visiteuses et visiteurs en provenance de toute la Suisse et de l'étranger), elle a été interrompue par plusieurs fermetures et reprogrammations consécutives dues à la pandémie. 2020 aura également vu le Musée de l'Élysée et le mudac fermer définitivement les portes de leurs sites actuels, respectivement le 27 septembre et le 3 octobre, afin de préparer leur déménagement à PLATEFORME 10.

Patrimoine mobilier et patrimoine immatériel



Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015, la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) permet de protéger et/ou de valoriser des objets importants pour l'histoire du Canton de même que ses traditions et de nombreux savoir-faire artisanaux et patrimoniaux. L'Unité Patrimoine du SERAC est active dans ces deux domaines, puisqu'elle gère d'une part deux inventaires cantonaux (l'Inventaire du patrimoine immatériel et l'Inventaire du patrimoine mobilier non cantonal) et encadre d'autre part la gestion du Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel qui vise à soutenir des activités de tiers destinées à promouvoir ces patrimoines. Les requêtes sont examinées tous les trimestres par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel (CCPMI) qui préavise les dossiers avant décision finale de la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Régulièrement en contact avec des propriétaires de patrimoine, communaux et privés (paroisses, fondations, associations, etc.), l'Unité Patrimoine remplit un rôle de conseil et dispense de nombreuses recommandations pour conserver au mieux des biens, les faire restaurer, voire gérer une collection. Elle assure ainsi un rôle de pôle de compétence autour des patrimoines immatériels et mobiliers en mains privées.

L'Unité Patrimoine a aussi dans ses missions de participer à la recherche et à la mise en valeur des connaissances. Elle le fait en entretenant un large réseau de contacts professionnels (à l'échelle cantonale, suisse et internationale), en publiant des articles et en collaborant à un programme de recherche ainsi qu'à des colloques.



Ensemble de vaisselle liturgique appartenant à la paroisse de Prilly-Jouxten et inscrit cette année à l'Inventaire cantonal du patrimoine mobilier, œuvre de l'orfèvre Alexandre Boulgaris (1899-1974)

Les artisans d'art (de g. à d.) Denis Flageolet, horloger, François Junod, automatier et sculpteur, ainsi que Nicolas Court, automatier et horloger, sont engagés dans la transmission des savoir-faire et font partie des « Maîtres » à l'origine de la formation en Mécanique d'art « Secrets des Maîtres » proposée à Sainte-Croix

En 2020

Patrimoine mobilier

– En 2020 ont été signées 10 nouvelles conventions d'inscription à l'Inventaire cantonal du patrimoine mobilier avec les communes de Cossonay (49 objets comprenant des insignes du pouvoir, des objets religieux et un ensemble de poids et mesures, XVII^e – XIX^e s.), Saint-Sulpice (5 biens religieux, XVII^e – XIX^e s.) et Vevey (10 biens religieux, XIX^e s.); avec les paroisses de Clarens-Brent (5 biens religieux, XIX^e – XX^e s.), Mont-Aubert (5 biens religieux, XVIII^e s.), Prilly-Jouxten (14 biens religieux, XVIII^e – XX^e s.) et Vevey (3 biens religieux, XIX^e s.). Ainsi qu'avec la famille d'Haussonville et la Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet (plus de 1'000 biens, XVIII^e – XIX^e s.).

– L'Unité Patrimoine a aussi réalisé l'inventaire complet du mobilier historique du Palais de Rumine: vitrines d'origine des Musées de zoologie et de géologie, sièges rabattables de l'Aula, banquettes incurvées de la Salle du Sénat, bancs, fauteuils et chaises, bureau professoral ... Le mobilier ancien du Palais a été répertorié et une stratégie de préservation mise sur pied.

Patrimoine immatériel

– Le patrimoine immatériel vaudois a connu à la fin de l'année une très belle mise en valeur avec l'inscription des « Savoir-faire de mécanique horlogère et de mécanique d'art » dans les listes du patrimoine immatériel de l'UNESCO. Si l'important travail de coordination de cette candidature entre Jura suisse et français a été piloté par l'Office fédéral de la culture (OFC), c'est le Canton de Vaud qui avait proposé dès 2011 d'inscrire dans l'inventaire des traditions vivantes en Suisse les savoir-faire de l'horlogerie de prestige et ceux de la construction des boîtes à musique et des automates.

– Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) n'ont pas pu avoir lieu en 2020 mais le SERAC a continué à œuvrer avec l'Association suisse des métiers d'art (ASMA) pour mettre en valeur le travail des artisans et artisans vaudois. Il a aussi collaboré avec les Journées européennes du patrimoine (JEP) pour porter la lumière sur les métiers liés à la restauration des bâtiments historiques.

Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel

– Onze aides ponctuelles ont été accordées en 2020 sur un total de quatorze demandes déposées, l'ensemble des soutiens a conduit au versement de 108'500 francs.

Quelques chiffres

Musées cantonaux¹¹

8 millions d’objets physiques
ou numériques conservés

Ce chiffre est approximatif car, au vu des spécificités de chacune, il est extrêmement complexe de comparer les collections entre elles. L’archéologie comptabilise, par exemple, les objets par « lots », et les collections cantonales comprennent, entre autres, des monnaies, des cristaux, des fossiles, des artefacts, du mobilier, des bijoux, de la céramique, des vertébrés, des invertébrés, des spécimens, des graines, des pollens, des herbiers, des peintures, des sculptures, des installations, des tirages photographiques, des négatifs, des diapositives ou encore des vidéos, sans compter des kilomètres d’archives et d’ouvrages !

279’905 visites physiques¹²
727 visites scolaires¹³
562’013 visites en ligne (sites internet)¹⁴
24 expositions *in situ*¹⁵
123 événements¹⁶
131 publications et articles¹⁷

BCUL¹⁸

16’225 usagères et usagers actifs
912’269 visites physiques
297’162 prêts
123 bibliothèques
dans le réseau Renouvaud
23’377’898 consultations
électroniques

¹¹ Y compris MCBA; pour plus d’informations voir les rapports annuels spécifiques des musées
¹² Comptage effectué selon les normes préconisées par l’Association des musées suisses (AMS), chiffre n’englobant pas les visites totalisées par les expositions itinérantes
¹³ Chiffre englobant les visites libres, les visites guidées et les visites réservées au corps enseignant
¹⁴ Chiffre englobant les visites d’internautes sur les différents sites internet officiels ou temporaires
¹⁵ Créations d’expositions ou améliorations du dispositif
¹⁶ Chiffre comprenant les journées particulières (conférences, lectures, projections, workshops, festivals, ateliers, animations, visites spécifiques, etc.)
¹⁷ Chiffre englobant les catalogues, articles et toute autre activité éditoriale
¹⁸ Pour plus d’information voir le rapport annuel de la BCUL

Encouragement à la culture



Aides aux institutions et organismes culturels

Les subventions allouées par l’État de Vaud aux activités culturelles sont régies par la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015). Elles ont pour but d’encourager la vie culturelle et de soutenir la création artistique professionnelle et sa diffusion. Au travers de soutiens réguliers et ponctuels, l’État, par l’intermédiaire du SERAC, veille au respect de la liberté de création et d’expression culturelles. Il s’efforce d’assurer la diversité de l’offre et l’accès du plus grand nombre à la culture.

Aides structurelles renouvelables

L’État accorde des soutiens structurels de durée déterminée à des institutions et des organismes d’importance régionale ou suprarégionale. Ces aides ont pour but de soutenir de manière subsidiaire les contributions communales dans ces domaines et d’encourager les actions en ce sens menées par diverses entités privées ou semi-publiques. Selon les dispositions de la LVCA (art. 17), les subventions à caractère durable sont accordées par le biais d’une convention de subventionnement d’une durée maximale de cinq ans, renouvelable après évaluation.

Une « Convention-cadre concernant le soutien d’activités culturelles d’importance régionale ou suprarégionale » a par ailleurs été passée le 3 décembre 2015 entre l’État, l’Union des Communes Vaudoises (UCV) et l’Association de Communes Vaudoises (AdCV). Elle vise à soutenir des institutions et manifestations culturelles d’importance régionale (rayonnement dépassant le niveau local) et suprarégionale (rayonnement cantonal, voire supracantonal) soutenues par une « ville-centre » (une entité politique ayant une ou des activités culturelles significatives sur le plan régional ou cantonal au sens de l’article 10, alinéa 1 de la LVCA) ou par une ou plusieurs communes.

En 2020

En 2020, les aides structurelles à durée déterminée versées par l’État ont représenté 18,9 millions de francs (sur un budget de 86,6 millions¹⁹). Elles ont bénéficié à 145 organismes dont des lieux de spectacles, des orchestres, des festivals, des associations faîtières mais également à des institutions comme l’Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), l’Opéra de Lausanne, le Théâtre de Vidy, l’Arsenic, le Théâtre Kléber-Méleau, Cinéforum, la Cinémathèque suisse, la Fondation Le livre sur les quais et les festivals Images Vevey, BDFIL ou encore Septembre Musical.

La convention de subventionnement liant l’État de Vaud, la Région de Nyon, la Ville de Nyon et la Fondation Visions du Réel a été reconduite pour la période 2020-2023. La convention visant à maintenir et développer les activités du Théâtre du Jorat a été reconduite pour deux ans entre le Canton, la Commune de Jorat-Mézières et la Fondation pilotant la « Grange sublime ». L’Orchestre de Chambre de Lausanne et l’Ensemble Vocal de Lausanne ont bénéficié d’un renouvellement des deux conventions triennales les liant à l’État de Vaud et à la Commune de Lausanne.

Aides aux projets culturels

Aides sélectives ponctuelles

Sous la forme de subventions, de couvertures de déficit ou d’avantages économiques comme la mise à disposition d’ateliers, les aides sélectives sont allouées à des projets culturels limités dans le temps. Les demandes de soutien, déposées spontanément ou à la suite de mises au concours, sont examinées par trois commissions cantonales constituées d’expertes et d’experts indépendants nommés par le Conseil d’État. Ces dernières ont la difficile tâche de prioriser les dossiers, puis leurs préavis sont soumis pour validation à la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

La Commission cantonale des arts de la scène (CCAS) analyse une fois par an les dossiers des domaines du théâtre, de la chorégraphie, de l’humour, et des arts performatifs et circassiens. Tous les trimestres, la Commission cantonale des activités culturelles (CCAC) analyse les dossiers relevant des domaines de la musique, de la littérature, des beaux-arts ou des projets pluridisciplinaires, et la Commission cantonale de sensibilisation à la culture (CCSC) les demandes relatives à des dispositifs et des actions de médiation culturelle.

En 2020

En 2020, les aides sélectives ponctuelles ont permis de soutenir 345 projets culturels sur un total de 613 dossiers déposés (tous domaines artistiques confondus) dont :

- 24 soutiens accordés par la CCAS pour un montant de 1,6 million de francs
- 260 soutiens accordés par la CCAC pour un montant de 1,02 million de francs
- 61 soutiens accordés par la CCSC pour un montant de 286’000 francs

Quatre nouvelles conventions de durée déterminée (3 ans) ont été octroyées par la CCAS aux compagnies :

- Prototype Status (Jasmine Morand – 100’000 francs en 2020, 60’000 francs tant en 2021 qu’en 2022), en collaboration avec la Commune de Vevey
- Salut la Compagnie (Thierry Romanens – 60’000 francs par an)
- Arts Mouvementés (Yasmine Hugonnet – 60’000 francs par an) avec la Commune de Lausanne
- Emilie Charriot (40’000 francs par an) avec la Commune de Lausanne

Les conventions attribuées les années précédentes se poursuivent :

- Philippe Saire (290’000 francs annuels) avec la Commune de Lausanne et la Fondation Pro Helvetia
- Linga (Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo – 150’000 francs annuels) avec les Communes de Lausanne et Pully
- Numero23Prod (Massimo Furlan – 100’000 francs par an avec la Commune de Lausanne et la Fondation Pro Helvetia
- Les Célébrants (Cédric Dorier – 80’000 francs annuels)
- 2b Company (François Gremaud – 80’000 francs annuels) avec la Commune de Lausanne
- Utilité Publique (Corinne Rochet et Nicholas Pettit – 60’000 francs par an)
- La Bocca della Luna (Muriel Imbach – 60’000 francs par an)

¹⁹ Voir p. 11

Aides aux projets culturels

Bourses pour la création artistique professionnelle

L'État de Vaud met au concours chaque année: une Bourse arts plastiques (dotée de 20'000 francs), une Bourse à l'écriture (15'000 francs) ainsi qu'une Bourse de compagnonnage théâtral bisannuelle en collaboration avec la Ville de Lausanne (90'000 francs) afin de soutenir des artistes professionnels développant, à un moment particulier de leur parcours, un projet d'envergure.

Les personnes pouvant prétendre à une Bourse arts plastiques ou à une Bourse à l'écriture doivent être vaudoises ou établies dans le Canton de Vaud depuis au moins cinq ans et avoir déjà plusieurs publications ou réalisations à leur actif. Quant à la Bourse de compagnonnage théâtral, elle est destinée à des compagnies émergentes établies et travaillant à Lausanne et vise à développer les compétences de jeunes metteuses et metteurs en scène en contribuant financièrement à un compagnonnage de deux ans, la première année étant une année d'assistanat auprès d'une ou un professionnel confirmé, la seconde le temps de la réalisation d'un projet de création théâtrale.

En 2020

- Trois Bourses arts plastiques – au lieu d'une habituellement – ont été attribuées aux artistes Anne Golaz, Magali Dougoud et Guillaume Pilet
- la Bourse à l'écriture a été remise à l'auteure Joanne Chassot
- la Bourse de compagnonnage théâtral est revenue à la metteuse en scène Floriane Mésange pour un compagnonnage avec la Compagnie L'Alakran

Appels à projets

L'État de Vaud octroie des aides dans des domaines culturels et artistiques d'actualité au travers d'appels à projets ciblés. Les lauréates et lauréats, tous professionnels, se voient allouer une subvention qui leur permet de développer un projet dans un domaine spécifique.

Les appels à projets sont des soutiens à la création souples, qui peuvent concerner différents domaines. Si la musique est régulièrement soutenue de cette manière, le SERAC a récemment développé des appels à projets portant sur de nouvelles disciplines, tels les jeux vidéo et la photographie.

En 2020

Les studios primés dans le cadre de la deuxième édition du soutien destiné à la création de jeux vidéo sont:

- Elias Farhan du Team Kwakwa Farhan & CO basé à Chavannes-près-Renens
- Lukyantsev Company de Montreux
- Alexandre Lobanev à Lausanne

Les studios lauréats ont reçu respectivement deux fois 15'000 francs et une fois 10'000 francs. Deux des trois projets prêts à passer en pré-production pouvaient bénéficier d'un coaching personnalisé d'une valeur de 5'000 francs chacun.

La toute première Enquête photographique vaudoise (mandat d'un an rétribué 20'000 francs) a été lancée au mois de décembre.

Résidences

L'État de Vaud dispose de deux ateliers, l'un à la Cité Internationale des Arts de Paris et l'autre à Berlin, en collaboration avec le Canton de Fribourg. Ces deux lieux permettent d'offrir à des artistes professionnels, durant un semestre, un temps de travail et de réflexion ainsi qu'une immersion dans un environnement culturel stimulant et propice à la création. L'attribution de ces ateliers se fait sur la base d'une mise au concours, et chaque Résidence est assortie d'une bourse de 9'000 francs.

En 2020

- La Résidence d'artiste à Berlin pour le deuxième semestre 2020 est revenue au compositeur et musicien Kevin Juillerat
- La Résidence à Paris pour le deuxième semestre 2020²⁰ a été attribuée à l'artiste visuelle Magali Dougoud également lauréate de l'une des trois Bourses arts plastiques

²⁰ L'atelier était en travaux au cours du premier semestre 2020

Lauréates et lauréats 2020



Joanne Chassot
Lauréate de la Bourse à l'écriture 2020



Floriane Mésange
Lauréate de la Bourse de compagnonnage théâtral 2020-2022



Kevin Juillerat
Lauréat de la Résidence Berlin 2020



Anne Golaz
Lauréate de la Bourse arts plastiques 2020



Guillaume Pilet
Lauréat de la Bourse arts plastiques 2020



Magali Dougoud
Lauréate de la Bourse arts plastiques 2020 et de la Résidence du 700^{ème} à Paris 2020

Accès à la culture

La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015) fixe parmi les missions de l'État le soutien de l'accès à l'offre culturelle, à la sensibilisation à la culture dès le plus jeune âge et à la médiation culturelle. L'Unité Accès à la culture du SERAC se charge de suivre tous les dossiers en lien avec ces domaines pour la direction du Service. Elle encadre la gestion du Fonds cantonal de sensibilisation à la culture qui attribue des subventions aux actions liant publics et offre culturelle, fournit des conseils pour la conception de projets et organise des rencontres entre médiatrices et médiateurs professionnels.

La structure Culture-École, dont la mission est de favoriser l'accès à la culture pour les élèves des établissements scolaires vaudois, pilote divers projets et activités comme « Les Argonautes », projet pilote (2019 à 2022) visant à donner un élan à la médiation culturelle dans les écoles vaudoises, « La culture, c'est classe! », appel à projets ayant pour but d'encourager et de soutenir des projets culturels ponctuels et collaboratifs en milieu scolaire, le « Passculture » (adressé aux jeunes en formation dans le canton) et les « Rencontres Écoles & Artisans d'art » organisées dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA).



En 2020

Malgré l'annulation et le report de plusieurs projets en raison de la crise sanitaire, les six Argonautes actives en 2020 ont permis à plus de 2'000 élèves de vivre des expériences culturelles uniques et diversifiées rendant concrète la démocratisation culturelle à l'école. Des classes de 3-4P ont, par exemple, collaboré directement avec l'artiste Pascal Jaquet pour la création de l'habillage de boîtes électriques en ville de Lausanne. En lien avec l'actualité liée à la pandémie, des élèves de 11S à Echallens ont, quant à eux, été initiés à la philosophie et au théâtre par le biais des ateliers « La Philo en Jeux » sur les notions du préjugé, du bien commun, du vivre ensemble et de la responsabilité individuelle.

Sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, huit nouvelles expériences artistiques ont été réalisées dans différentes classes vaudoises dans le cadre de l'appel « La culture, c'est classe! » Les thématiques sont variées: une comédie musicale sur fond de lutte des femmes pour le droit de vote, un spectacle sur l'écoute de l'autre au cœur de la forêt, des livres réalisés par des élèves expérimentant toutes les étapes de production, un jeu de société futuriste explorant des aspects écologiques et économiques, etc.

Près de 40 classes de 1P à 6P de l'Établissement de Mon Repos (Lausanne) ont participé sous la guidance de leur Argonaute au projet international « L'expo idéale » de l'artiste Hervé Tullet

Soutien aux écoles de musique reconnues

La loi sur les écoles de musique (LEM, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012) vise à offrir aux jeunes Vaudoises et Vaudois (jusqu'à 20 ans, et 25 ans dans des cas exceptionnels) l'accès à un enseignement musical de qualité à but non professionnel sur tout le territoire cantonal. Elle assure également aux écoles reconnues des conditions de travail adéquates, et a pour but de favoriser la participation culturelle de la population. La Fondation de droit public pour l'enseignement de la musique (FEM) a pour mission de veiller à la mise en application de la loi, sous la surveillance de l'État par l'intermédiaire du SERAC. Le financement public est assuré de manière conjointe par le Canton et toutes les communes, ainsi que par les parents d'élèves au travers de l'écolage.

En 2020

En 2020, le Grand Conseil a décidé d'augmenter la contribution cantonale pour les années 2020-2021 de 1,5 million de francs par année portant ainsi le montant socle à 6,19 millions de francs. Ce montant supplémentaire est essentiellement destiné à régulariser les conditions de travail du corps enseignant, pérenniser l'accessibilité financière aux études musicales et encourager les projets des écoles de musique. Pour rappel, l'État ainsi que l'ensemble des communes versent de manière paritaire une contribution de 9,50 francs par habitant. Selon les dispositions de la LEM et du règlement y relatif, la convention liant le Canton et la FEM a à nouveau été renouvelée pour deux ans.

Durant cette année marquée par le COVID-19, la FEM a continué à subventionner l'ensemble des cours dispensés, que ces derniers se soient déroulés à distance ou non. La FEM a parallèlement créé un fonds spécifique afin de soutenir les écoles devant rembourser des écolages de cours n'ayant pu être valablement donnés entre mi-mars et fin juin. Pour le second semestre, ce même fonds a permis de prendre en charge les frais d'acquisition de matériel de protection (gel hydroalcoolique, masques, parois en plexiglas, etc.) ainsi que ceux liés aux nettoyages supplémentaires engendrés par les dispositions sanitaires. Enfin, la FEM a couvert financièrement le remplacement ou le remboursement de cours pour les professeures et professeurs en congé maladie ou placés en quarantaine et dans l'incapacité d'assurer un enseignement pour raisons d'organisation familiale.

Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État

Depuis les années 1970, l'État réserve un montant, proportionnel aux coûts des travaux importants de construction ou de rénovation de ses bâtiments, à une intervention artistique sur ces derniers. Celle-ci peut prendre la forme d'une œuvre, d'un geste ou d'un marquage artistique intérieur ou extérieur qui entre en interaction avec l'architecture du bâtiment, sa fonction, ses utilisatrices et utilisateurs ou son public en général. Cette intervention artistique doit être le résultat d'une collaboration entre l'artiste et l'architecte.

Conformément au règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État (RIABE, du 1^{er} avril 2015), les mandats sont attribués par la Commission d'intervention artistique (CoArt) suite à des concours organisés par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Le SERAC en assure la vice-présidence.

En 2020

Le concours d'intervention artistique liée à l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye a été remporté en septembre par le projet « DES » de l'artiste Karim Noureldin. La proposition au sol, dynamique et colorée, ajoute une dimension artistique bienvenue et joue le rôle de trait d'union visuel entre les deux entités du site.

Réalisée dans le cadre du projet de rénovation des équipements du centre sportif universitaire de Dornigen, l'œuvre de l'artiste Pietro Castano intitulée « Razzmatazz » – terme anglais qualifiant à la fois une « activité bruyante, *showy* » et une « installation conçue pour attirer et impressionner »²¹ – a été inaugurée en octobre. Placée au sol, la peinture de type géométrique et bicolore joue avec la plasticité des matériaux environnants et cherche à provoquer une réaction visuelle.

²¹ Formules tirées du dossier de présentation de l'artiste

Quelques chiffres

Aides structurelles et sélectives

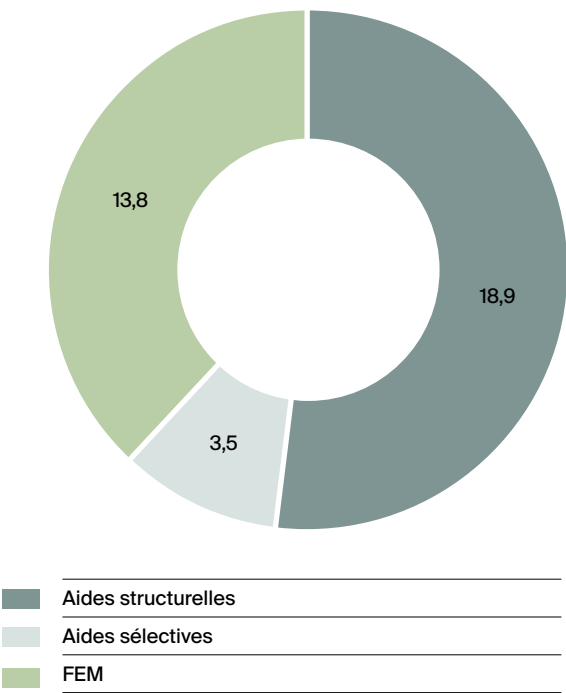
845
demandes de soutien
déposées

Le traitement des dossiers a permis de répondre favorablement à 542 requêtes, un taux d’octroi de 64%.
145 institutions et organisations culturelles ont bénéficié d’aides structurelles renouvelables.

²² Soutiens aux lieux de spectacle, orchestres, festivals, associations faitières, etc. ; détails p.36
²³ Soutiens limités dans le temps dont les attributions dépendent de commissions cantonales, chiffre incluant les garanties de déficits LVCA, les montants Culture-École, les soutiens à des projets supracantonaux et les montants attribués par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel (CCPMI) dont l'activité est régie par la LPMI, détails p. 31 et p. 37
²⁴ Voir article 9, alinéa 1, lettre i de la LVCA

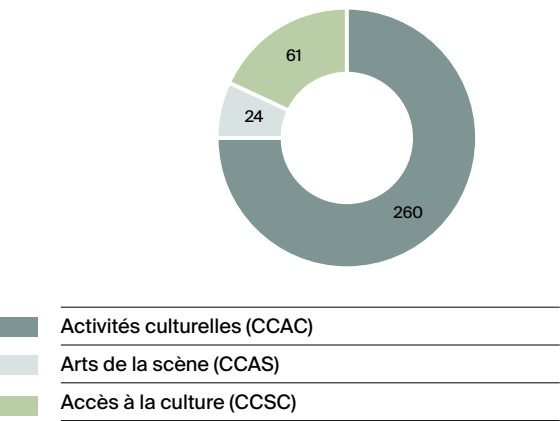
En 2020, les aides structurelles renouvelables et les aides sélectives ponctuelles du SERAC se sont élevées à 36,2 millions de francs :
– 18,9 millions en aides structurelles²²
– 3,5 millions en aides sélectives²³
– 13,8 millions à la Fondation pour l’enseignement de la musique (FEM)

Budget par type de soutien en millions

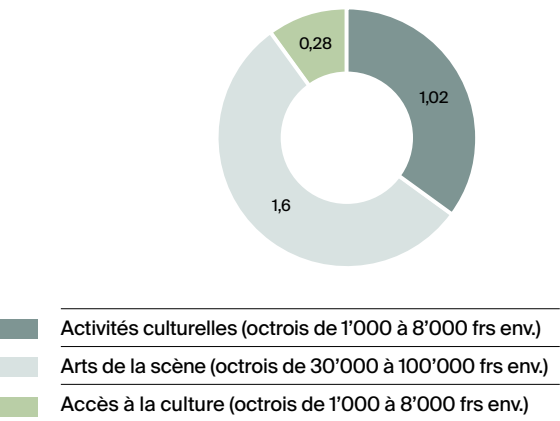


– 260 soutiens ont été octroyés par la CCAC pour des activités culturelles dans les domaines de la musique (69), des beaux-arts (67), de la littérature (51) et pluridisciplinaire (68) auxquels s’ajoutent des aides à l’équipement technique de lieux culturels (5)²⁴ (un total de 447 demandes a été évalué, pour un taux de 58% d’octroi et un montant total de 1,02 million de francs)
– 24 soutiens ont été octroyés par la CCAS pour les arts de la scène (un total de 95 demandes a été évalué, pour un taux de 25% d’octroi et un montant total de 1,6 million de francs)
– 61 soutiens ont été octroyés par la CCSC en matière de sensibilisation à la culture et médiation (un total de 71 demandes a été évalué, pour un taux de 86% d’octroi et un montant total de 0,28 million de francs)

Répartition des aides sélectives



Montants attribués en millions



COVID-19

Atteint de plein fouet par la crise sanitaire, le secteur culturel a pu bénéficier à partir de mars 2020 d'aides d'urgence et d'indemnisations. Le dispositif a été mis en œuvre en un temps record par la Confédération et les cantons. Ces soutiens ont permis d'atténuer l'impact économique lié aux fermetures de lieux de culture, aux annulations de spectacles, concerts et manifestations ainsi qu'à leur report ou à leur réalisation de manière réduite.

Dans le cadre de l'Ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture (Ordonnance COVID dans le secteur de la culture, entrée en vigueur le 20 mars 2020), un Fonds cantonal d'aide d'urgence et d'indemnisation d'un montant de quelque 39 millions de francs a été constitué. Il a été, pour la part dévolue aux indemnisations, alimenté de manière paritaire par la Confédération et le Canton :

- 14,482 millions de francs de part fédérale
- 14,5 millions de francs de part cantonale

La part réservée aux aides d'urgences (prêts sans intérêts), d'un montant de 10 millions de francs, relevait uniquement de la Confédération.

À partir de novembre 2020, le dispositif de soutien a été prolongé au travers de l'Ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID culture (Ordonnance COVID-19 culture, entrée en vigueur le 14 octobre 2020). Cette dernière a permis de prolonger les mesures d'atténuation des pertes déjà en place et de mettre en œuvre un nouvel outil : la contribution aux projets de transformation. Cette deuxième phase a pris effet le 1^{er} novembre 2020 et court jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est financée paritairement par la Confédération et le Canton à hauteur de 26 millions de francs.

Les statistiques qui suivent concernent le premier train de mesures (mars à octobre 2020), le deuxième train de mesures n'arrivant à son terme qu'à fin 2021.

TOTAL PHASE I - indemnisations

	Demandes évaluées	Octrois	Total montants sollicités	Total montants accordés
Entreprises culturelles	437	340	49,9 millions	20,8 millions
Actrices et acteurs culturels	209	140	2,7 millions	1,6 millions
Total	646	480	52,6 millions	22,4 millions

TOTAL PHASE I - aides d'urgence (prêts sans intérêts)

	Demandes évaluées	Octrois	Total montants sollicités	Total montants accordés
Entreprises culturelles	10	3	3,1 millions	2,3 millions

22,4 millions de francs

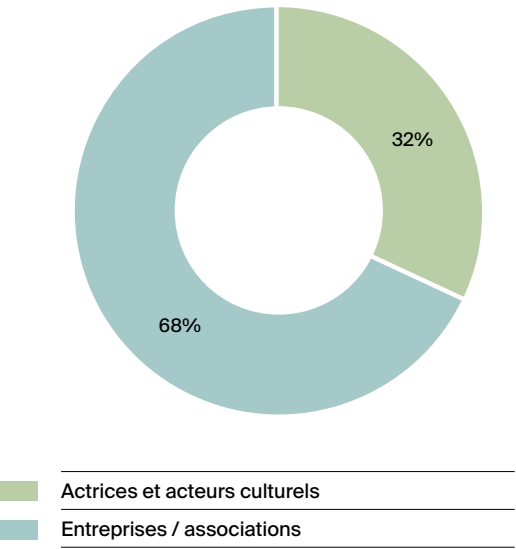
Un total de 22,4 millions d'indemnisations a été versé au secteur culturel dans le cadre de la première phase de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture.

Montant sollicité le plus élevé : 5,7 millions de francs
Octroi le plus élevé : 3,6 millions de francs
Octroi le plus modeste : 211 francs

COVID-19

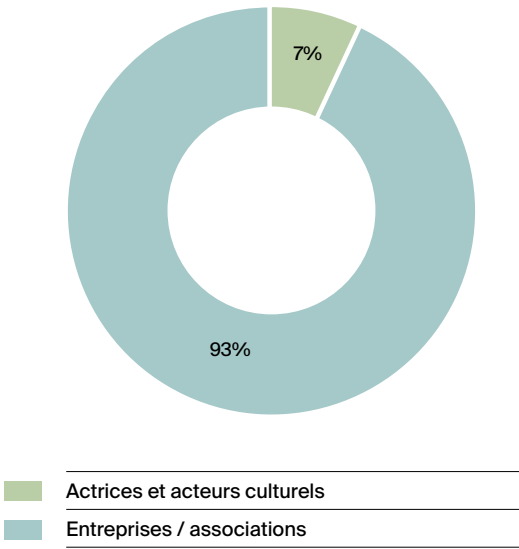
Indemnisations

Répartition des demandes d'indemnisation déposées

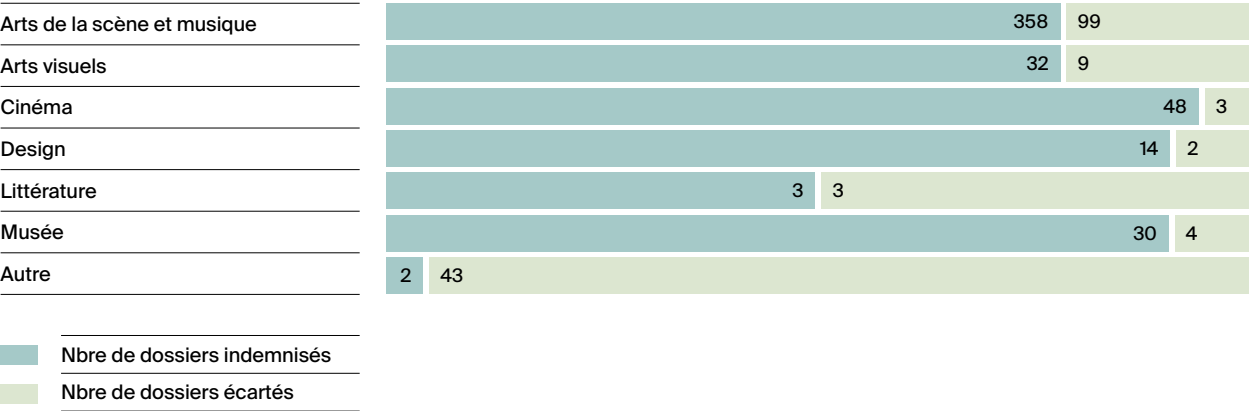


Les actrices et acteurs culturels avaient la possibilité de déposer une demande d'aide d'urgence auprès de Suisseculture Sociale. Ils pouvaient par ailleurs recevoir des allocations pertes de gain (APG) et des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT).

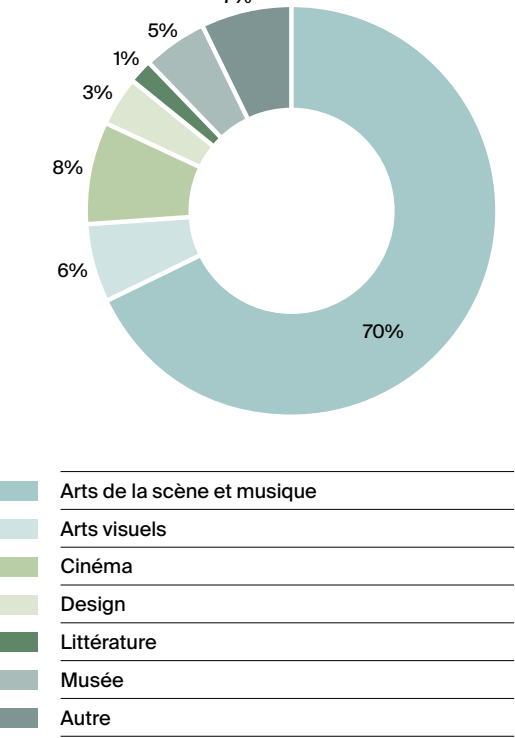
Répartition des montants octroyés



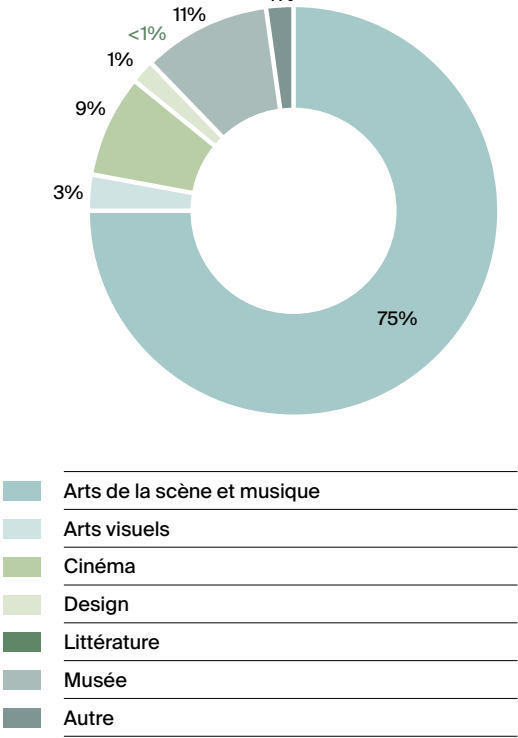
Dossiers indemnisés ou écartés par domaines culturels



Répartition des demandes d'indemnisation déposées



Répartition des montants octroyés



Les domaines ont été définis par la Confédération et ne correspondent pas toujours aux catégories appliquées par les cantons dans leur propre politique culturelle. Autre différence majeure : ce dispositif paritaire Confédération-Cantons indemnise les entreprises culturelles, qu'elles soient à but lucratif ou non, alors que d'habitude les subventions s'adressent prioritairement aux secondes. Il s'agit donc bien d'un dispositif spécialement adapté à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, visant à maintenir l'ensemble des compétences de la chaîne de production du secteur culturel.



Bases légales

Arts vivants:
Loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant le Fonds cantonal des activités culturelles (RF-CAC)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant le Fonds cantonal des arts de la scène (RF-CAS)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture (RF-CSC)
Règlement concernant l'aide à l'équipement de lieux culturels (RAELC)
Règlement du 1^{er} avril 2015 concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État (RIABE)
Convention-cadre concernant le soutien d'activités culturelles d'importance régionale et suprarégionale

Patrimoine mobilier et immatériel:
Loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)
Règlement d'application du 1^{er} avril 2015 de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (RLPMI)

Enseignement de la musique:
Loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique (LEM)
Règlement d'application du 19 décembre 2011 de la loi sur les écoles de musique (RLEM)



Direction du SERAC

Direction du service:
Nicole Minder, cheffe de service
Maryline Alfonso, auxiliaire unité ressources humaines (CDD, jusqu'au 31.05.2020)
Séverin Bondi, chargé de projets Culture-École (CDD, remplacement congé maternité dès le 01.10.2020)
Aline Delacrétaz, responsable unité missions stratégiques, membre du Comité de direction
Ariane Devanthéry, responsable unité patrimoine mobilier et patrimoine immatériel
Marie-Christine Galliker, assistante unité administration et finances
Nicolas Gyger, chef de service adjoint et responsable section encouragement à la culture, membre du Comité de direction
Patricia Ith, secrétaire de direction
Annabelle Jecker, responsable unité ressources humaines, membre du Comité de direction
Karine Kern, assistante section encouragement à la culture
Hervé Monnerat, responsable unité administration et finances, membre du Comité de direction
Diana Pétament Martinez, spécialiste communication et assistante unité missions stratégiques
Isabelle Ravussin, chargée de projets Culture-École
Rosaria Seggio, assistante unité ressources humaines
Aude Spicher, stagiaire puis auxiliaire unité patrimoine mobilier et patrimoine immatériel
Myriam Valet, responsable unité accès à la culture
Antonio Vollino, assistant COVID culture (CDD, du 16.09.2020 au 31.12.2020)

Directions des institutions patrimoniales cantonales:
Gilles Borel, directeur du Musée cantonal de géologie
François Felber, directeur des Musée et Jardins botaniques cantonaux
Bernard Fibicher, directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts
Tatjana Franck, directrice du Musée de l'Élysée
Jeannette Frey, directrice de la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne
Denis Genequand, directeur des Site et Musée romains d'Avenches
Lionel Pernet, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
Michel Sartori, directeur du Musée cantonal de zoologie

La liste ci-dessus n'est bien entendu pas exhaustive:
le service se compose de 305 collaboratrices et collaborateurs en fixe, auxquels s'ajoutent des auxiliaires. Que toutes ces personnes soient remerciées ici pour leur travail et leur engagement quotidien.

Fonds cantonaux de financement et commissions d'attribution

La loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) instituent quatre commissions permanentes chargées d'examiner les demandes de soutien adressées au SERAC. Les commissions émettent des préavis servant de base aux décisions de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, pour l'octroi des aides et des subventions. Les membres des commissions sont des expertes et experts indépendants, choisis au sein des milieux professionnels concernés et désignés par le Conseil d'État pour la durée d'une législature (cinq ans), renouvelable une fois.

1. Le Fonds cantonal des activités culturelles est destiné à soutenir des projets artistiques professionnels dans les domaines de la musique, de la littérature, des beaux-arts ou des projets pluridisciplinaires. Les demandes de soutien sont examinées par la Commission cantonale des activités culturelles qui, tous les trimestres, se réunit en sous-commissions selon les domaines d'attribution.

CCAC 2020:
Nicole Minder, cheffe du SERAC – présidence
Raphaël Aubert, journaliste et écrivain
Véronique Biollay Kennedy, directrice du Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO)
Carole Dubuis, assistante de production à l'actualité radio de la RTS et présidente de l'association Tulalu
Julien Feltin, musicien et directeur de l'EJMA
Julien Gross, président de Label Suisse
Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino-théâtre de Rolle
Catherine Othenin-Girard, historienne d'art
Chantal Prod'Hom, directrice du mudac
Antonin Scherrer, écrivain et critique musical
Nicole Schweizer, conservatrice au MCBA
Stefano Stoll, directeur du Festival Images
Laurence Vinclair, directrice des Docks à Lausanne
Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture au SERAC – secrétaire de la commission

2. Le Fonds cantonal des arts de la scène est destiné à soutenir des productions professionnelles issues de compagnies indépendantes vaudoises, dans les domaines du théâtre, de la chorégraphie et des arts performatifs. Les aides allouées peuvent prendre la forme d'une subvention ponctuelle unique ou d'une subvention ponctuelle de durée déterminée (en principe trois ans). Les demandes sont examinées une fois par an par la Commission cantonale des arts de la scène.

CCAS 2020:
Nicole Minder, cheffe du SERAC – présidence
Joël Aguet, historien du théâtre
Corinne Arter, metteure en scène et pédagogue
Michel Caspary, directeur du Théâtre du Jorat
Florence Faure, directrice de l'école de danse l'Atelier.le loft
Rita Freda, dramaturge et chercheuse en études théâtrales
Corinne Jaquiéry, journaliste culturelle et formatrice en communication
Myriam Kridi, directrice du festival de la Cité de Lausanne et experte dans le domaine des arts performatifs
Natalie Meystre, architecte de l'information à l'EPFL et représentante du public
Brigitte Romanens-Deville, directrice Le Reflet – Théâtre de Vevey
Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture au SERAC – secrétaire de la commission

3. Le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture soutient des dispositifs et des actions spécifiques permettant la création de passerelles entre les différents types de publics et l'offre culturelle et nécessitant la présence d'une médiatrice ou d'un médiateur culturel professionnel. Les demandes sont examinées par la Commission cantonale de sensibilisation à la culture qui se réunit tous les trimestres.

CCSC 2020:
Nicole Minder, cheffe du SERAC – présidence
Delphine Corthésy, chargée de projets au Service de l'éducation et de la jeunesse de la Ville de Lausanne
Claudia della Croce, professeure HES associée, responsable CAS et DAS en médiation culturelle – filière travail social
Alain Kaufmann, directeur du CoLLaboratoire de l'UNIL
Sandrine Moeschler, responsable du secteur médiation au MCBA
Thierry Weber, professeur de médiation de la musique à l'HEMU
Myriam Valet, responsable unité accès à la culture au SERAC – secrétaire de la commission

4. Le Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel vise à soutenir en particulier des travaux de restauration d'un bien culturel mobilier inscrit à l'inventaire par voie de convention ainsi que des activités de tiers destinées à promouvoir le patrimoine mobilier et immatériel, notamment par des publications et des travaux de recherche. Les demandes sont examinées tous les trimestres par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel.

CCPMI 2020:
Nicole Minder, cheffe du SERAC – présidence
Helen Bieri Thomson, directrice du Musée national suisse – Château de Prangins
Mary-Claude Busset-Henchoz, directrice du Musée des Ormonts à Vers-l'Église
Lionel Pernet, directeur du MCAH
Fabienne Hoffmann, cheffe de l'Office cantonal de la protection des biens culturels
Isabelle Raboud-Schüle, directrice du Musée gruérien de Bulle et membre de la Commission suisse pour l'UNESCO
Ariane Devanthéry, responsable unité patrimoine mobilier et immatériel au SERAC – secrétaire de la commission

(de g. à d.) Karine Kern, Rosaria Seggio, Isabelle Ravussin, Marie-Christine Galliker, Myriam Valet, Aline Delacrétaz, Patricia Ith, Nicole Minder, Nicolas Gyger, Aude Spicher, Diana Pétament Martinez et Ariane Devanthéry

Liste des acronymes

ACS: Association des Communes Suisses
AMS: Association des musées suisses
AdCV: Association de Communes Vaudoises
ASMA: Association Suisse des Métiers d’Art
ACV: Archives cantonales vaudoises
BCUL: Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne
CCAC: Commission cantonale des activités culturelles
CCAS: Commission cantonale des arts de la scène
CCPMI: Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel
CCSC: Commission cantonale de sensibilisation à la culture
CDAC: Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles
CDIP: Conférence des directeurs cantonaux de l’Instruction publique
CoStra: Comité stratégique du SERAC
CMM: Château de Morges et ses Musées
DFI: Département fédéral de l’intérieur
DFJC: Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGIP: Direction générale des immeubles et du patrimoine
DIS: Département des institutions et de la sécurité
EJMA: École de Jazz et de Musique Actuelle
EPFL: École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP: Équivalent temps plein
FEM: Fondation pour l’enseignement de la musique
GTU: Groupe technique des utilisateurs
HEMU: Haute École de Musique Vaud Valais Fribourg
JEMA: Journées Européennes des Métiers d’Art
JEP: Journées européennes du patrimoine
LEM: Loi sur les écoles de musique
LPMI: Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LVCA: Loi sur la vie culturelle et la création artistique
MCAH: Musée cantonal d’art et d’histoire
MCBA: Musée cantonal des Beaux-Arts
MCG: Musée cantonal de géologie
MCZ: Musée cantonal de zoologie
MEL: Musée de l’Élysée (musée cantonal de la photographie)
MJBC: Musée et Jardins botaniques cantonaux
mudac: Musée de design et d’arts appliqués contemporains
OCL: Orchestre de Chambre de Lausanne
OFC: Office fédéral de la culture
OFS: Office fédéral des statistiques
RIABE: Règlement cantonal concernant l’intervention artistique sur les bâtiments de l’État
SERAC: Service des affaires culturelles
SMRA: Site et Musée romains d’Avenches
UCV: Union des Communes Vaudoises
UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
UNIL: Université de Lausanne
UVS: Union des villes suisses

Impressum

Crédits photographiques
pp. 4 et 12 © Gabrielle Lechevallier
pp. 34 et 48 © Michel Krafft
p. 2 © MCBA
pp. 15 et 28 © Matthieu Gafsou
pp. 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 30, 39 et 50 © J.-B. Sieber / ARC
p. 16 © Laurent Dubois (chantier)
pp. 24 et 27 © Lionel Henriod
p. 39 © Myriam Ziehli (portrait de Magali Dougoud)
p. 40 © Sarah Freda

Conception et réalisation
Aline Delacrétaz, Diana Pétament Martinez

Rédaction
Services des affaires culturelles (SERAC)

Coordination
Diana Pétament Martinez

Relecture
Clotilde Wuthrich

Conception et réalisation graphique
Atelier Cocchi, Flavie Cocchi
Christine Vaudois

Photolitho
Scan Graphic SA, Nyon

Impression
Baudat Imprimerie

Papier
Lessebo 1.3 Rough White FSC®
Couverture: 240 gm2
Intérieur: 120 gm2

Police
Suisse Int'l

Contact
Service des affaires culturelles (SERAC)
Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne
021 316 07 40
info.serac@vd.ch
www.vd.ch/serac

Le présent document peut être consulté et téléchargé sur les pages SERAC du site vd.ch.

© 2021, État de Vaud, SERAC
Tous droits réservés

en 2020, le SERAC c'est ...

86,6 millions de francs

engagés pour le fonctionnement de ses institutions
et le soutien au secteur culturel

+ 22,4 millions de francs d'indemnisations COVID

8 millions d'objets

conservés dans ses musées

10 millions d'unités

conservées dans l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse

près de 2 millions de visites

dans ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

près de 24 millions de visites en ligne

pour ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

305 collaboratrices et collaborateurs fixes
